

LEITRE DE PARIS

Caractéristiques particulières du journal de Roubaix.

Paris, 16 décembre, mercredi.

Les députés du centre droit et de la droite ont été réunis ce matin à la Chambre...

Le Journal des Débats repousse le programme de M. Besson, veut le scrutin par arondissement et conclut, comme il suit: 'Ainsi que nous l'avons dit à propos du discours de M. Cochin, nous nous soucions fort peu des mots et des formules; nous tenons à la République, et si le centre droit nous l'accorde sous une forme ou sous une autre, nous sommes prêts à lui prêter notre concours; nous tenons également aux lois constitutionnelles, et si la gauche se résigne à les voter, nous n'abandonnerons pas notre alliance. Mais nous ne voulons ni du provisoire monarchique ni de la République révolutionnaire, et nous repoussons également les projets aventureux de la droite et de la gauche exclusifs de l'Union républicaine.'

C'est toujours la République, c'est toujours le bourgeois Casimir Périer qui, sous le régime de la République, sera le chef de la République pour arriver à la République à G. Méliès.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

24 mai. Les révolutions du procès d'Arnim ont été, en quelque sorte, cette fois-ci. Si l'Assemblée ne fait pas preuve, avant peu de temps, de virilité, elle sera condamnée à mort.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

rigine étrangère née en France, qui ne saurait pas, dans leur pays d'origine, aux charges du service militaire.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

ne peut être donné dans les écoles publiques. D'ailleurs, par les funes du jure de la barbe, la société américaine fait aujourd'hui la triste expérience du défaut radical de l'enseignement. Les protestants eux-mêmes le comprennent, et ils hésitent pas à confier leurs fils et leurs filles aux institutions et collèges catholiques, au risque de les voir se convertir. Il n'y a donc pas d'égalité, et les dix millions de catholiques des Etats-Unis n'ont pas vu la liberté religieuse; ils sont tolérés et l'Etat ne fait rien pour eux, tandis qu'il éprouve le Trésor uniquement pour les sectes protestantes, ou plutôt pour les rationalistes et les matérialistes.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Un jeune homme de 20 ans, égaré par la ville, Paul Houslin, a tenté de se suicider hier, en se portant à la gorge un coup de couteau; la blessure faite par cet instrument a 2 centimètres de longueur et n'est pas mortelle.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

Le projet de loi relatif à la République est adopté par la Chambre des députés à la majorité de 355 voix contre 335.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

Paris, 16 décembre. Les négociations entre l'extrême droite et le centre droit au sujet de l'organisation du septennat ont échoué sur le terrain des lois constitutionnelles, mais ces négociations ne sont pas rompues, comme le prétendent, ce matin, les journaux et comme le démentait notre correspondant contraire de la correspondance A. Z., en position d'être bien informé à Versailles. Les pourparlers continuent pour rechercher une autre base d'entente, parce que toutes les fractions conservatrices reconnaissent la nécessité suprême de reconstruire, avant tout, la majorité de

Assemblée Nationale. Séance du 16 décembre 1874.

Président: M. BENOIST D'AZY, vice-président. La séance est ouverte à 2 h. 30. L'Assemblée valide l'élection de M. Pary. Une proposition de M. Lepère, tendant à l'adoption d'une résolution relative à la percée du Simplon est renvoyé au ministre des finances. L'Assemblée adopte ensuite en 3e délibération la proposition de M. Des Rotours, tendant à déclarer Français et à maintenir au recrutement les individus d'o-

ÉTRANGER

ÉTAT UNIS. On nous écrit de New-York: La République des Etats-Unis est elle véritablement, comme on le prétend, le terre classique de la liberté, et l'Eglise catholique y jouit-elle de tous ses droits? Nous en sommes portés à le croire, si tout en faisant la comparaison avec ce qui se passe dans le vieux monde.

Le New York Freeman's journal, dans son numéro du 7 novembre, déclare que c'est là une erreur. Les catholiques américains ont tout de même des libertés, ils sont tolérés. Cela va jusqu'à bien des libertés, car toujours, quand il s'agit de liberté, on leur met devant les yeux l'exemple de l'Amérique. M. Mac-Master ne veut pas qu'on se glorifie trop à l'intérieur et à l'étranger de la liberté de l'Eglise catholique, car elle est plus apparente que réelle.

Out, au début de la guerre d'indépendance, les chefs du mouvement, tels que Washington, Jefferson, Franklin, voulaient une religion libre et indépendante; ils connaissent plusieurs catholiques éminents, et ils pensaient que la véritable liberté n'a pas de meilleure alliée que le catholicisme. A l'époque où Franklin était ambassadeur en France, le nonce du Pape lui demanda si le gouvernement des Etats-Unis permettait qu'un tel prêtre fût consacré évêque. Pour mettre, écrivait Franklin, permet-ils? Non, Monsieur; puisse-t-elle jamais être la religion de l'Amérique, elle ne sera jamais la religion des Etats-Unis. La religion est libre chez nous et non point, permise; vous pouvez choisir qui vous voudrez pour évêque.

Thomas Jefferson, pendant qu'il était envoyé plénipotentiaire à Paris, mit sa fille dans un couvent. Arrivé à l'adolescence, la jeune fille voulut se faire catholique. Jefferson dit qu'il ne s'y opposait point; mais, comme il était veuf, il était difficile que sa fille habitât chez lui pour faire des réceptions, et plus tard elle changerait de religion et se ferait religieuse. La jeune fille quitta donc le couvent, mais elle n'y rentra pas, et il est à croire qu'elle ne se soit pas convertie.

Plusieurs riches familles de Virginie ont fourni des convertis au catholicisme et même des religieux, comme une fille du président Monroe. On peut donc dire que rien ne s'oppose aux conversions et que le Gouvernement ne se mêle pas du culte. Cependant il est avéré que pendant la présidence de Lincoln, son ministre, M. Seward, avait tenté le soumissionnaire la commission des évêques de la plus en vue au placet du gouvernement de Washington. Ce placet fut refusé, mais cela a été tenté en 1864, pour les archevêques de New-York et de Baltimore. L'essai n'ayant pas réussi, on y a renoncé. Mais ce qui entrave la liberté de l'Eglise, il faut bien l'avouer, c'est le système d'éducation en vigueur. La Constitution défend à l'Etat d'intervenir dans les croyances religieuses, et pourtant chaque Etat, sous l'influence du fanatisme protestant, du matérialisme des Loges, élève de somptueux bâtiments pour des écoles sans foi, sans Dieu. On veut que tous les enfants de la République reçoivent l'instruction aux dépens des taxes, et les catholiques sont obligés de payer l'entretien de ces écoles, où ils ne peuvent envoyer leurs enfants sans les exposer au péril certain d'y perdre la foi et les mœurs, et l'on proclame cela le régime de la liberté et de l'égalité.

Qu'on ne réclame contre cet odieux système il est d'usage de répondre: Les protestants aiment leur enfants au si bien que les catholiques, et pourtant ils ne consentent pas de les envoyer aux écoles publiques. On oublie que pour les protestants de diverses sectes, la religion n'est qu'une affaire d'opinion, que la lecture de la Bible doit suffire, d'après leurs principes, pour indiquer à l'homme la voie à suivre. Il n'en est pas de même pour les catholiques; la Bible ne leur suffit point; il leur faut l'enseignement de l'Eglise, et cet enseignement

Roubaix-Tourcoing

Très prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Par décret inséré à l'Officiel d'aujourd'hui, M. le vicomte d'Échegny, sous-préfet de Dunkerque, a été nommé préfet du département des Landes, en remplacement de M. Charles Sers, mis en disponibilité.

M. Joseph de Lalène-Laprade est nommé maire de Quessoy; sont nommés adjoints, MM. Jules Giffart et Légy Hugouin.

En vertu d'une décision ministérielle du 10 de ce mois, les jeunes gens de la classe de 1872, portion de la classe de 1873 affectés à l'armée de terre sont appelés à l'activité.

Le départ de ces jeunes gens s'effectuera, savoir: Cux de la 1re portion, du 4 au 7 janvier prochain, le 15 du même mois.

Les jeunes gens de la classe de 1872 auxquels il a été accordé des sursis d'appel et qui n'en ont pas obtenu le renouvellement, seront mis en route, pour des corps de l'armée de terre, avec la première ou la seconde portion de la classe de 1873, suivant que leur numéro de tirage les appelle à faire partie de la première ou de la deuxième portion de leur classe.

La mise en route des jeunes soldats aura lieu au chef-lieu de chaque subdivision de région. Les jeunes soldats de la 2e portion qui auront servi pendant six mois dans l'armée active ou dans l'armée auxiliaire seront dispensés d'accomplir la période d'instruction qui leur est imposée; ils devront en justifier par des pièces authentiques faisant connaître leurs états de services.

Roubaix-Tourcoing

Très prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Par décret inséré à l'Officiel d'aujourd'hui, M. le vicomte d'Échegny, sous-préfet de Dunkerque, a été nommé préfet du département des Landes, en remplacement de M. Charles Sers, mis en disponibilité.

M. Joseph de Lalène-Laprade est nommé maire de Quessoy; sont nommés adjoints, MM. Jules Giffart et Légy Hugouin.

En vertu d'une décision ministérielle du 10 de ce mois, les jeunes gens de la classe de 1872, portion de la classe de 1873 affectés à l'armée de terre sont appelés à l'activité.

Le départ de ces jeunes gens s'effectuera, savoir: Cux de la 1re portion, du 4 au 7 janvier prochain, le 15 du même mois.

Les jeunes gens de la classe de 1872 auxquels il a été accordé des sursis d'appel et qui n'en ont pas obtenu le renouvellement, seront mis en route, pour des corps de l'armée de terre, avec la première ou la seconde portion de la classe de 1873, suivant que leur numéro de tirage les appelle à faire partie de la première ou de la deuxième portion de leur classe.

La mise en route des jeunes soldats aura lieu au chef-lieu de chaque subdivision de région. Les jeunes soldats de la 2e portion qui auront servi pendant six mois dans l'armée active ou dans l'armée auxiliaire seront dispensés d'accomplir la période d'instruction qui leur est imposée; ils devront en justifier par des pièces authentiques faisant connaître leurs états de services.